

Honoraire de l'agence LM2P PATRIMOINE

LM2P PATRIMOINE

?

Barème d'honoraires en vigueur à compter du 01/01/2022

Honoraires maximum au titre d'un mandat de vente

Prix de vente Honoraires TTC

De 0 ? à 35 000 ? Forfait 3 500 ?

De 35 001 ? à 100 000 ? 7 %

De 100 001 ? à 200 000 ? 5 %

De 200 001 ? à 250 000 ? 4,5 %

De 250 001 ? à 350 000 ? 4 %

De 350 001 ? à 450 000 ? 3,5 %

A partir de 450 001 ? 3 %

Ces honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

Ces tranches ne sont pas cumulatives.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

En cas d'intervention dans le cadre de la vente d'immeubles neufs (vente en VEFA) auprès d'un promoteur, LM2P Patrimoine appliquera la grille tarifaire imposée par le promoteur et acceptée par LM2P PATRIMOINE.

Honoraires maximum au titre d'un mandat de recherche

Prix de vente Honoraires TTC

De 0 ? à 100 000 ? 7 %

De 100 001 ? à 200 000 ? 5 %

De 200 001 ? à 250 000 ? 4,5 %

De 250 001 ? à 350 000 ? 4 %

De 350 001 ? à 450 000 ? 3,5 %

A partir de 450 001 ? 3 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur et ces tranches ne sont pas cumulatives.

En cas d'acquisition d'un bien faisant l'objet d'honoraires de vente de la part d'un tiers, les honoraires de recherche se cumuleront avec ces derniers.

Il est précisé que les barèmes ci-dessus ne peuvent jamais être dépassés et que si les honoraires doivent être effectivement appliqués dans la majorité des transactions, il est possible d'y déroger seulement à la baisse.